

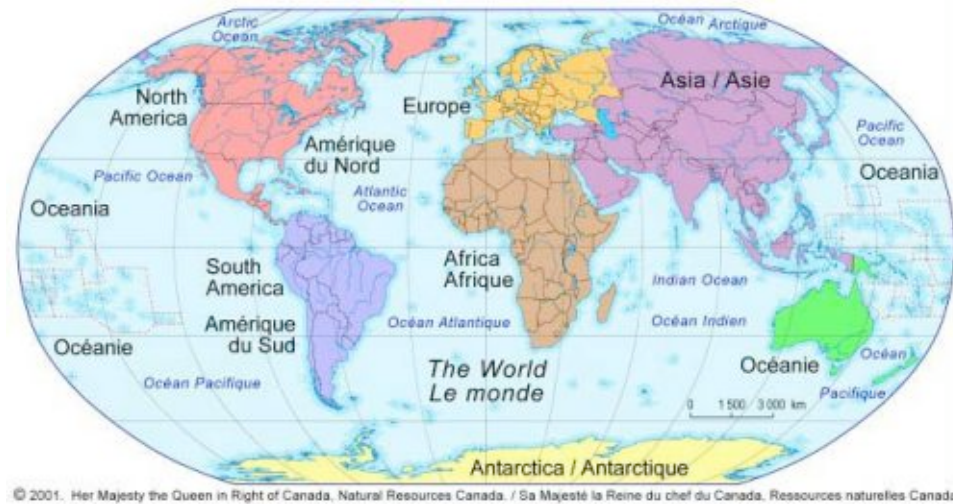


**IHEDN
MIDI-PYRENEES**

Ariège – Aveyron – Haute-Garonne - Gers – Lot

Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn et Garonne

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS
DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE
REGION DE TOULOUSE – MIDI-PYRENEES



L'**E**tat dans les relations internationales

Cycle d'études 2009-2010

Rapporteur : *Jean-François HURSTEL*
Groupe de travail de Toulouse (Samedi)

Liste des membres de l'AR 19 Midi-Pyrénées qui ont contribué à la réflexion sur le sujet proposé et à la rédaction du présent rapport :

Rapporteur Général : Jean-François HURSTEL

Groupe de travail du Tarn :

Georges AIX - Bernard CALASTRENG - Thierry de COURTIVRON (correspondant 8^{ème} RPIMa) - Jean-Claude DEBART - Jean DECOUARD - Jean-Louis DELJARRY - Jean-Pierre DUSSAIX (Rapporteur) - Pierre ESCANDE (Rapporteur adjoint) - Eric LESUEUR - Jean-Jacques GROS - Pascal ICHES - Ronan LEAUSTIC - Jean-François MAZALEYRAT - Julien PRATT (correspondant 8^{ème} RPIMa) - Philippe SAINT-JEAN - Jean-Michel VAZZOLER - Michel VIDAL - Pierre-Alain VILLARD (Président).

Groupe de travail de Toulouse (Samedi) :

Marc BEAUVOIS - Jean BOURDEL - Bernard BOUSQUET - Gérard BRAULT-NOBLE - Thierry DARNEY (Secrétaire) - Christian DAUCH - Michel-Joseph DURAND - Pierre FAUCOUP - Guy FRANCO - David de GAINZA - Philippe GELLE - Olivier de GENTIL BAICHIS (Secrétaire) – Jean-François HURSTEL (Rapporteur) - François LAPLANE - Jean-Pierre MARICHY - Christelle MATHEU - Eric MAUGARD - Jean SARDA - Anne-Marie SAUTEREAU (Présidente) - Marie-Françoise VOIDROT - Anne-Catherine WELTE.

Table des matières

Introduction	8	
Quelques généralités préalables	8	
Première partie : Les effets négatifs de la mondialisation post étatique	11	
A Ambiguïté de la mondialisation	11	
1 Les effets positifs de la mondialisation.	11	
2 Ne doivent pas en dissimuler les risques.	11	
B Ambiguïté de l'évolution de l'Etat	12	
1 Certains acteurs nouveaux manifestent une démocratisation du système international.	12	12
2 D'autres révèlent la résurgence de nouvelles féodalités	16	
3 Et les défaillances de l'Etat peuvent affaiblir l'organisation internationale.	17	
C Insuffisance des substituts de l'Etat	17	
1 Faiblesses des organisations internationales :	17	
2 Insuffisante concrétisation de la « communauté internationale » :	18	
Deuxième partie : Redéfinition du rôle international de l'Etat	19	
A Pérennité de la puissance Etatique.	19	
1 Résistances de l'Etat face à la mondialisation :	19	
2 Recours à l'Etat face à l'aggravation des crises	20	
B L'adaptation de l'Etat à l'évolution de ses fonctions	20	
1 Modérer les « résistances » traditionnelles de l'Etat-Nation	21	
2 Préciser les nouvelles fonctions de l'Etat	22	
3 Restructurer l'organisation interétatique de l'ordre international	22	
Troisième partie : Concrétisation du rôle de l'Etat par une politique internationale plus réaliste : 23		
A. Conditions internes de la crédibilité de l'Etat.	23	
1. Revenir aux valeurs fondamentales : Recréer du lien et garantir de la protection	23	
2. Réaffirmer sa puissance et favoriser le retour « du politique »	25	
B. orientations dans les relations internationales :	26	
1. S'investir sur les problématiques de long terme :	26	
2. Tenir compte des approches culturelles :	30	
3. S'adapter aux nouvelles conditions des Relations Internationales	31	
Quatrième partie : Nécessité de clarifier le cadre de l'Union Européenne	34	
A. Renoncer aux illusions	34	
1. Abandonner le messianisme par l'exemple :	34	

2.	Admettre « la fin du temps des chimères » :	34
B.	Tenir compte des réalités	35
1.	« Exister pour compter » :	35
2.	Tenir compte des réalités sécuritaires :	35
C.	Développer des synergies avec nos voisins européens orientaux	36
	Conclusions	36
	Eléments de Bibliographie	38
	Annexe : Les organes de la Gouvernance mondiale	40

Thème de travail

L'ETAT DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

A la fin du XX^{ème} siècle, l'Etat était considéré par certains comme un héritage du passé, que la mondialisation et l'autonomie croissante des sociétés civiles ne tarderaient pas à rejeter en dehors de l'histoire. Les relations internationales étaient alors envisagées dans une approche sociologique, intégrant l'ensemble des rapports sociaux dans chacune de leurs dimensions, civiles, économiques, politiques. L'idée d'une gouvernance globale, marquée par une fluidité de relations entre des groupes multiples se substituait alors à une fragmentation territoriale et nationale considérée comme dépassée.

Avec le recul du temps, cette analyse apparaît de nature essentiellement idéologique, portée par un idéal d'universalisme, de développement de valeurs communes comme les droits de l'homme, de protection de « biens communs » comme l'environnement. Cette mondialisation positive reposant sur l'effacement des frontières, la transparence des sociétés, la conscience collective d'une solidarité entre les groupes, n'a cependant pas trouvé d'écho immédiat dans la société internationale.

Le début du XXI^{ème} siècle n'est pas marqué par une disparition des frontières, mais bien davantage par leur multiplication et leur renforcement.

Multiplication, car la disparition du bloc soviétique s'est traduite par des revendications de minorités soudées par une langue, une religion, voire des frustrations communes, et désireuses de se constituer en Etat. Certaines y sont parvenues comme au Kosovo, d'autres sont à l'origine de conflits parfois violents comme en Tchétchénie, en Abkhazie ou en Ossétie du Sud.

Renforcement des frontières aussi, car les Etats ont été confrontés à des facettes négatives de la mondialisation. L'immigration clandestine comme la menace terroriste ont incité les autorités publiques à renforcer leurs prérogatives et les contrôles des frontières. La crise financière et économique a également suscité un interventionnisme nouveau, par le contrôle du secteur bancaire et la mise en œuvre de plans de relance.

Non seulement l'institution étatique n'est pas actuellement remise en cause, mais elle est même considérée comme une solution à bien des problèmes. C'est ainsi que la défaillance des Etats constitue une menace pour la sécurité internationale, comme en témoigne le développement de la piraterie dans le Golfe d'Aden, contre laquelle la Somalie se révèle incapable de lutter. Ce sont alors des forces navales étatiques qui interviennent, cependant que la communauté internationale s'efforce dans d'autres situations de reconstruire les Etats, de les aider à créer des services publics, de leur donner les moyens d'exercer leur autorité sur leur territoire et à l'égard de leur population. De la même manière, les Etats faillis, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus en mesure d'assurer le paiement d'une dette publique souvent colossale, bénéficient-ils d'une aide internationale qui, en apurant leur situation financière, va leur donner les moyens de rétablir le fonctionnement de leurs services publics.

Les auditeurs sont donc invités à réfléchir sur l'institution étatique et sur son rôle dans la société internationale. L'Etat y joue évidemment un rôle stabilisateur en assurant l'organisation paisible d'une collectivité sur un espace donné. A ce titre, il concourt au fonctionnement harmonieux de la société internationale, notamment par le développement d'une coopération pacifique. Mais l'Etat peut aussi apparaître comme un élément déstabilisateur, lorsqu'il rencontre des difficultés qu'il ne peut résoudre seul. Sa faiblesse pose alors un problème à l'ensemble de la communauté internationale dont la sécurité risque d'être menacée. Au cœur d'un double mouvement de stabilisation et de déstabilisation, l'Etat peut ainsi être étudié à travers des prismes multiples.

Introduction

Toute réflexion sur le rôle actuel de l'Etat dans le Relations Internationales implique d'abord le rappel de quelques généralités, d'une part sur l'émergence historique de l'institution étatique et sa reconnaissance dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'ordre westphalien » et d'autre part sur la définition et l'évolution du concept.

Sur ces bases, on pourrait admettre que, face aux effets négatifs d'une mondialisation qui tend à privilégier la seule notion d'un marché faisant peu cas des valeurs humanistes et conduit ainsi à un affaiblissement de l'Etat sans lui donner de véritable successeur, il devient nécessaire de redéfinir ce que pourrait être le nouveau rôle international de l'Etat. Mais pour crédibiliser celui-ci, il convient que les états qui, comme la France, entendent jouer pleinement un rôle dans les Relations Internationales élaborent une politique internationale plus réaliste dont on pourrait esquisser les grands principes tout en soulignant que dans le contexte contemporain, il est également indispensable de clarifier les rapports entre les Etats Nations et l'Union Européenne qui, sans les remplacer, devrait mieux coordonner leurs actions en vue de promouvoir les valeurs qui les inspirent.

Quelques généralités préalables

L'émergence de l'Etat sur le plan interne aboutit, partout en Europe, à la monarchie absolue.

L'évolution du monde européen du Moyen Age aux Temps Modernes (du X^{ème} au XVI^{ème} siècle) a été marquée par la naissance progressive de l'Etat sur le plan interne et l'affirmation de son rôle sur le plan international, sanctionné par les Traités de Westphalie (1648) qui définissent les bases de l'ordre européen jusqu'au XX^e siècle : c'est l'ordre westphalien.

Puis c'est la reconnaissance du rôle éminent des Etats sur le plan international.

L'ordre *Westphalien* qui sanctionnait un état de fait progressivement établi, était fondé sur trois principes corrélatifs : celui de l'autonomie religieuse des états (*cujus regio ejus religio*) celui de la souveraineté des états impliquant leur indépendance internationale et celui de l'égalité entre états conduisant à une recherche d'équilibre. Cela n'empêchait évidemment pas la recherche d'hégémonie nationale sanctionnée par la guerre et le rapport des forces mais les principes du concert des Nations devaient subsister jusqu'à l'époque contemporaine et marquent encore l'organisation juridique de la plupart des organisations inter-étatiques (souveraineté, égalité, non-ingérence)

Depuis le dernier quart du XX^e siècle, s'est développé un mouvement de mondialisation /globalisation lié à un essor considérable des moyens de communication et donc des échanges, dans un climat général de néo-libéralisme qui a conduit à une certaine crise de l'Etat, facilitée aussi par la prolifération étatique née de la décolonisation puis de l'éclatement de l'empire soviétique. Pour en analyser les formes, il faut évoquer les préalables institutionnels.

Si l'Etat est souvent confondu avec son organisation institutionnelle (« machine étatique ») sa définition juridique est plus large et plus complexe: il s'agit d'une forme particulière de collectivité sociale, juridiquement organisée. On distinguera donc ses éléments constitutifs et ses attributs juridiques.

Trois éléments sont constitutifs de l'Etat : territoire, population et pouvoir organisé.

- Le Territoire est le champ d'application géographique du pouvoir : problème de l'étendue (Micro-états), problème de l'environnement (Insulaire, enclavé...) et problème des frontières.
- La Population : Une double approche, démographique et culturelle pose le problème de la Nation et de ses définitions. Le poids des idéologies pèse dans la définition ; le poids de l'histoire dans la construction de la communauté nationale. D'où le concept Etat-Nation
- Le Pouvoir organisé : La formation de l'Etat suppose le dépassement des formes purement personnelles du pouvoir. On aboutit au pouvoir institutionnalisé. Quant au pouvoir consenti, il pose des problèmes de légitimité. Pouvoir exclusif et effectif → Problème des Etats défaillants.

L'Etat possède deux attributs juridiques : personnalité et souveraineté.

- Personnalité : L'Etat est une personne morale de droit public ; personnalité morale donc groupe social assimilé à une personne physique: d'où l'aptitude à exercer des droits, à respecter des obligations, à avoir une responsabilité... Cet attribut est nécessaire mais non suffisant (il y a d'autres personnes morales publiques ou privées). La personnalité de l'Etat et l'identité nationale s'expriment par les symboles nationaux de l'Etat : drapeau, hymne, icônes ...
- Souveraineté : Caractéristique du pouvoir de l'Etat, c'est l'aptitude suprême à commander: Il se traduit par le pouvoir *juridique* (à distinguer de la puissance concrète mais aussi du concept politique relatif à l'origine théorique du pouvoir : souveraineté théocratique, démocratique... Dans ce cas certains parlent de souveraineté dans l'Etat et non de l'Etat). Le pouvoir est également *originnaire* (ne dépend d'aucune autre autorité positive). Le Pouvoir est enfin *suprême* (ni supérieur, ni égal, ni concurrent)

Ces caractéristiques de l'Etat, notamment la notion de souveraineté ont sur le plan international deux types de conséquences :

- Comme acteurs de l'ordre international, les Etats sont égaux entre eux, quelle que soit leur puissance respective. Par ailleurs les relations entre Etats sont régies par le principe de non ingérence dans les affaires intérieures.
 - Sur le plan procédural, une technique tendant à constater l'existence d'un Etat s'est instaurée : c'est la reconnaissance d'Etat qui soulève de nombreux problèmes en droit international public.
- Cet ordre international purement inter-étatique tend à évoluer dans le cadre du développement des organisations internationales (ONU) voire supranationales (Union Européenne). Dans cette perspective on assiste – davantage sans doute sur le plan idéologique que sur le plan concret - à une critique de l'Etat, supposé subir une double influence réductrice.
- D'une part, sur le plan intérieur, la tendance à la démocratisation conduit à multiplier les centres de pouvoir (décentralisation administrative, organisations de la société civile et de l'opinion publique...). L'Etat se voit donc concurrencé.
- D'autre part, sur le plan international, au niveau mondial ou régional, le souci de structurer la coopération et d'assurer la sécurité tend à réduire les marges de décision des Etats et de limiter leur souveraineté.

Il faut néanmoins observer que ces dynamiques doivent être nuancées et il est nécessaire de s'interroger sur la réalité de cette crise de l'Etat. C'est la question qui est posée par le sujet et les observations qui viennent d'être faites permettent de proposer la problématique suivante :

Les illusions « post-westphaliennes » interprétant la fin de la guerre froide comme une « fin de l'histoire » pérennisant au plan international une alliance de la démocratie et du capitalisme libéral et tendant à substituer à l'ordre inter-étatique, une organisation multilatérale se sont vite dissipées. Face aux résistances de la guerre, sous la forme de nouveaux conflits et aux limites d'un « nouvel ordre international » difficile à concrétiser, il devient indispensable de redéfinir le rôle de l'Etat, acteur incontournable des Relations Internationales

Première partie : Les effets négatifs de la mondialisation post étatique

A la fin du XX^e siècle, les observateurs politiques ont pensé que l'on entrait dans une nouvelle ère, « post westphalienne », due à la fois à la mondialisation et à la fin de la guerre froide et marquée par le déclin de l'Etat, voire du rôle international de la puissance. Aujourd'hui, il faut se demander s'il ne conviendrait pas de nuancer ce point de vue à partir de trois constats successifs : D'une part, quelle que soit la réalité de son développement et l'importance de ses conséquences, la mondialisation reste très ambiguë notamment quant à ses effets sociaux. D'autre part, il en est de même pour la dévalorisation de l'Etat qui peut certes exprimer, dans certaines de ses manifestations, une forme de modernisation de la démocratie mais peut aussi conduire à la renaissance de redoutables féodalités. Enfin on les substituts annoncés de l'Etat n'ont pas toujours fait la preuve de leur efficacité.

A Ambiguïté de la mondialisation

Ce thème a été souvent développé et il suffira de rappeler que les effets bénéfiques de la mondialisation s'accompagnent de risques importants :

1 Les effets positifs de la mondialisation.

Ceux ci correspondent aux développements dus à la multiplication des relations et des échanges.

Parmi les causes et manifestations de la mondialisation : évolutions technologiques (communication, transports, industrie) et culturelles (déclin des idéologies socialistes ; néo-libéralisme) ; émergence de nouveaux pays industriels : d'abord « petits dragons » du sud-est asiatique puis Inde et Chine. Hausse de la production et des échanges. Elévation des niveaux de vie : Progression de l'IDH dans les pays en développement plus forte que dans les pays industrialisés anciens (cf .rapport PNUD 2005).

2 Ne doivent pas en dissimuler les risques.

Ces risques sont liés à la « virtualisation » de l'économie comme des relations sociales et au développement des inégalités de l'économie néo-libérale.

- Financiarisation de l'économie ; bulles spéculatives ; délocalisations ; désindustrialisation.
- Virtualisation des relations sociales : réseaux sociaux...
- Accroissement des inégalités : indice de Gini (0=égalité parfaite ; 100= inégalité extrême) : Moyenne 40 ; Danemark : 24,7 ; Inde 32,5, France 32,7, Etats-Unis 40,8, Chine 44,7, Brésil 59,3, Namibie 70,7...).

B Ambiguïté de l'évolution de l'Etat

Si certains acteurs nouveaux manifestent une démocratisation du système international, d'autres révèlent la résurgence de nouvelles féodalités et les défaillances de l'Etat peuvent affaiblir l'organisation internationale

1 Certains acteurs nouveaux manifestent une démocratisation du système international.

Ce développement des concurrents de l'Etat peut représenter un risque d'affaiblissement de l'intérêt général.

Longtemps les Etats sont restés les seuls acteurs du système international. Ils sont aujourd'hui concurrencés dans différents domaines, du fait de l'émergence de nouveaux acteurs internationaux. Si dans certains cas la décentralisation exprime une nouvelle forme de démocratie, dans d'autres il s'agit plutôt de nouvelles féodalités

Nouveaux acteurs et démocratisation de l'ordre international : trois types d'exemples :

✓ L'accès des collectivités territoriales à l'ordre international :

Depuis ne nombreuses années il est de bon ton en France, de parler de régionalisation et de décentralisation. Chaque gouvernement a souhaité rapprocher les prises de décision du citoyen et a élaboré des règles plus ou moins complexes afin de transférer au « local » des responsabilités jusque là détenues par le pouvoir central. Une étape a été franchie par la création de la Région puis par l'élection au suffrage universel de son exécutif sans avoir établi des règles précises de coordination ou de compétences limitées, ceci afin de promouvoir la régionalisation et non de la déconcentration du pouvoir étatique.

Après un certain temps d'apprentissage et d'organisation nous avons des Régions disposant d'un budget, votant les niveaux d'imposition, disposant de compétences reconnues, voire même, jusqu'à présent d'une compétence générale qui veulent de plus en plus jouer un rôle moteur dans le domaine économique et politique. Il suffit de voir quelques thèmes de campagne de nos dernières élections régionales pour constater que la région se veut, avec l'accord du gouvernement, un pôle moteur de coordination de l'action économique, de l'innovation et de la recherche, mais aussi un contre pouvoir ou un régulateur. A partir de là nous voyons se créer un pôle de cristallisation d'opposition à la politique développée par le pouvoir en place.

En cela les français sont confrontés, au sein de l'Europe, à l'exemple de régions disposant de pouvoir étendus, correspondant à de vraies principautés qu'il s'agisse des régions espagnoles ou des Landers allemands développant un rôle d'autonomie de plus en plus conséquent.

Quelle différence peut-on établir entre la puissance de la Catalogne ou de la Bavière et celle de la Lituanie, de la Bulgarie ou même de la Belgique. A titre d'exemple le budget de la Bavière en 2009 était de 41,2 Milliards d'€, celui de l'Ecosse de 39,7 Milliards d'€ ou celui de la Catalogne de 37 Milliards d'€

L'Etat lui-même est pris dans cette spirale car, dans son obligation de cohérence avec nos voisins européens, il est contraint de développer le poids de nos Régions pour leur permettre de lutter d'égal à égal dans de nombreux domaines dévolus par l'Europe au niveau des régions ou de la coopération inter régionale. C'est d'ailleurs ce qu'il fait avec de nombreux transferts de compétences vers les Régions qui ont vu leur pouvoir renforcé et leurs budgets triplés en moins de 20 ans.

Les conséquences en sont considérables et en évolution permanente. Multipliant les relations avec les Régions ou pays étrangers afin de promouvoir la Région, elles développent une véritable politique économique et de promotion développant des orientations non concertées au risque d'aller à contre courant des intérêts généraux, des priorités ou des alliances de la France. C'est ainsi, sans stratégie concertée et sans coordination au plus haut niveau que la Bourgogne a développé des « initiatives visant un développement économique et social durable à travers le monde », créant des liens permanents avec des collectivités locales en Allemagne, en République tchèque, en Pologne, en Afrique du Sud, au Chili, au Maroc, en Chine, à Madagascar... La basse Normandie a un budget de 400 K€ pour la défense des droits de l'homme hors de nos frontières. En deux ans le Vice Président de Rhône Alpes chargé de l'international a organisé des contacts au plus haut niveau avec 16 Pays dépensant plus de 100 K€ en billet d'avions. Que dire de Languedoc Roussillon qui dispose d'une véritable ambassade à New York à deux pas de Central Park, de cinq maisons de la région (Bruxelles, Milan, Londres, Shanghai et New York) dotées d'un budget annuel de 6 millions d'€ (l'objectif est de passer à 15 maisons). En Midi Pyrénées il y a aussi des délégations à l'étranger (Bruxelles) et une organisation spécifique avec un Vice Président de Région chargé des relations Internationales.

Les régions sont conduites à exercer un lobbying intensif sur les centres de décision (Bruxelles particulièrement) mais aussi à travers des implantations dans les grandes capitales ou à travers des voyages ou salons internationaux.

Une étape supplémentaire a été franchie lors du sommet sur le climat de Copenhague : alors que les pourparlers entre Etats s'enlisent, un groupe de régions décide de reprendre la main et de se faire entendre en créant le R20. Ce regroupement est la réunion des 20 plus importantes régions des cinq continents parmi lesquelles l'Ile de France, le pays basque espagnol, l'Ecosse, le Québec, la Californie, la Région brésilienne de Sao Paulo, celle de Jiangzu en Chine ou de Gyeonggi en Corée du Sud. La volonté est clairement de peser sur les positions internationales des Etats.

Lors de l'annonce de la création du R20 (qui s'est faite à l'ambassade des Etats Unis par Arnold Schwarzenegger, gouverneur de Californie) Michelle Sabban, présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe et vice présidente d'Ile de France a affirmé : « Le poids des régions est aujourd'hui incontournable dans les négociations climatiques car elles constituent l'échelon de mise en œuvre de 50 à 70% des mesures environnementales. Quand le G20 prend une décision, les dirigeants de chaque pays se bornent à envoyer une feuille de route aux régions qu'elles doivent appliquer sans discuter. Nous voulons davantage nous faire entendre car nous sommes en prise directe avec les préoccupations des citoyens. Cela veut dire aussi que les régions ont des choses à dire et à proposer en matière de gouvernance mondiale »

Toutes ces actions pourraient être perçues comme d'une efficacité redoutable car multiforme si elles étaient coordonnées et mises au service d'une politique globale de rayonnement de la France et de soutien de ses grandes lignes de politique étrangère.

Mais il n'y a ni coordination ni adhésion à une politique globale, quand il n'y a pas une volonté délibérée de s'opposer ou de développer un contre pouvoir d'opposition.

Nous voyons là s'établir un pouvoir qui va disposer de ses propres règles, de ses propres intérêts, qui peut développer des politiques parallèles ou même antagonistes de la politique voulue par le pouvoir central.

Face à ce constat il ne faut pas casser une dynamique qui correspond aux aspirations de notre époque et de l'organisation européenne qui souhaite et favorise les relations entre régions de pays différents allant jusqu'à demander pour répondre à des projets de recherche financés au niveau européen qu'ils soient portés par des régions d'au moins deux pays différents.

La solution pourrait passer par une coordination et une politique d'orientation discutées, expliquées et validées par le Parlement, permettant d'interdire des actions ou prises de position internationale qui ne soient pas dans l'orientation voulue par l'Etat et, par contre, développer des actions concertées visant à démultiplier nos efforts par des initiatives multiformes concourant toutes au même but global, développant des synergies et un front uni et accepté par tous vis-à-vis de l'action extérieure de la France. Cela supposerait une stricte limitation des actions internationales des régions aux aspects économiques sans prise de position ou d'attitude politique et une validation au préalable des objectifs défendus afin de vérifier leur conformité avec ceux de l'Etat et la non concurrence ou contradiction entre différentes entités allant ainsi à l'encontre de notre efficacité globale et interdisant la délivrance d'un message fort, unitaire et cohérent.

Dans ce cadre il pourrait être développé des Maisons de la France qui, dans les principaux centres de décisions, serait des lieux mis à disposition des industriels et des délégations des régions, des CCI, des Métropoles... Il ne s'agirait pas de lieux culturels mais de centres d'affaires dotés de bureaux, de salle de réunion, d'interprètes, de moyens informatiques de services logistiques ou d'information (renseignement sur les réseaux du pays concerné, sur les pratiques...) rendant inutiles voire interdites les implantations sauvages et permettant de coordonner les actions en les tournant vers une efficacité maximale tout en évitant toute prise de position politique dissonante.

✓ **Le rôle d'instances techniques dans l'élaboration de normes et de standards internationaux.**

Le développement de la mondialisation des marchés donne de plus en plus d'emprise aux normes internationales et aux standards.

Dans les processus d'élaboration des normes, l'Etat intervient :

- Au niveau législatif par la définition de réglementations obligatoires au niveau national, européen et international définissant les conditions requises pour l'élaboration des normes et leur reconnaissance sur le territoire,

- Au niveau technique, par sa contribution, parfois, au sein des organismes internationaux de normalisation qui élaborent les normes proprement dites en tant que représentant le plus compétent du secteur à l'échelle nationale. Ces organismes rassemblent en effet, des représentants nationaux qui sont

parfois agences gouvernementales ou parapubliques, mais aussi des organismes mixtes ou strictement privés, des universités. Ce sont des archétypes d'une forme hybride de gouvernance à l'échelle mondiale. Les normes ne sont plus un diktat étatique, elles sont le résultat de groupes d'influence.

Or pour être réactif et adaptable malgré la lenteur structurelle de l'Etat, il faut anticiper. D'où l'enjeu majeur pour l'Etat de participer aux travaux de normalisation surtout dans des contextes très évolutifs comme celui des nouvelles technologies où les standards sont définis par des consortiums où la présence des Etats n'est pas garantie : or si on n'est pas présent, ce sont les autres qui décident !

C'est ce que fait par exemple l'IGN (Institut Géographique National) pour remplir sa mission de « Concourir aux travaux menés en France et dans un cadre international en matière d'organisation et de normalisation de l'information géographique » Mais l'administration ne la perçoit pas toujours comme un enjeu et voit son action limitée par différents facteurs.

Si le français distingue normes (standards « de jure ») et standards (standards « de facto »), l'anglais reste très ambigu avec un seul mot « standarts » ambiguïté qui favorise le développement de standards de facto dont la légitimité est souvent remise en cause et qui peuvent faire distorsion à la libre concurrence.

Dans tous les cas, les normes et standards sont des formes de pouvoir et de puissance. La normalisation, bien qu'étant très technique, a une dimension politique et constitue donc une activité stratégique pour l'Etat.

Les stratégies Européennes et américaines concernant l'élaboration des normes et standards sont très différentes ; le caractère plus ouvert et moins contraignant du processus Européen lui assure un positionnement stratégique sur le marché mondial, alors que les Américains investissent les postes élevés des organismes internationaux dont les réunions techniques se déroulent en langue anglaise.

Il est important de souligner que les processus de normalisation mobilisent des dizaines de milliers d'experts dans des réunions, forums... La déclinaison International/Européen/National des organismes multiplie la charge, mais ils sont indispensables pour que tous les acteurs partagent une stratégie nationale lisible et cohérente pour contribuer à renforcer l'influence française ou Européenne.

Or la charge des adhésions aux organismes et la forte mobilisation de ressources spécialisées sur des périodes longues représente un frein important à la participation des acteurs économiques mais aussi parfois des acteurs étatiques. Pour que l'investissement ne soit pas perdu, ça ne peut pas non plus être une variable d'ajustement à des coupures budgétaires ou un contexte économique défavorable.

Le rapport « A armes égales » du député Bernard Carayon fait dans ce domaine des propositions intéressantes dont certaines sont déjà mises en œuvre (rapprochement ministère de l'industrie et AFNOR via les pôles de compétitivité, actions des Chambres de commerce et d'industrie de relais entre PME et AFNOR...). Il faut continuer : Certaines normes Européennes sont structurantes pour les années à venir. C'est le cas d'INSPIRE par exemple qui va structurer l'information environnementale géo référencée mais pour laquelle il faudra sans doute aller plus loin que le cadre général Européen en définissant des profils nationaux qui constitueront le référentiel de l'infrastructure nationale.

✓ **Le rôle de l'opinion publique sur le plan international.**

Elle joue un rôle important, qu'il est toujours difficile d'évaluer avec justesse compte tenu de la place de la Presse et des groupes de pression. Enquêtes et travaux universitaires permettent de la cerner avec retard.

2 D'autres révèlent la résurgence de nouvelles féodalités

De nouveaux acteurs font craindre la résurgence de féodalités : Au cas devenu classique des groupes économiques multinationaux, il faudrait ajouter le développement de nouveaux mercenaires et le risque de privatisation de la guerre

✓ **Multinationales et primauté d'intérêts particuliers.**

Des grandes sociétés à finalité financière ou industrielle profitent des avantages respectifs des différents pays pour implanter des sites de production là où la main d'œuvre est bon marché, et déclarer leurs bénéfices là où la fiscalité les avantage, sans que le civisme soit une valeur primordiale. Leurs dirigeants et leurs actionnaires détiennent là un pouvoir qui se rie de celui de l'Etat.

✓ **Sociétés militaires privées et privatisation de l'usage de la force :**

Si la détention du monopole de l'usage légitime de la force est consubstantielle à la notion d'Etat, l'existence de forces militaires distinctes du pouvoir politique apparaît dès la haute antiquité et se perpétue tout au long de l'histoire. Toutefois le phénomène s'affaiblit avec les guerres totales du XX^e siècle mais réapparaît d'abord avec les crises de la décolonisation puis se développe après la fin de la Guerre Froide. Il prend alors deux formes bien distinctes mais qui expriment, l'une et l'autre, un certain déclin de l'Etat. La première est celle des **milices**, groupes paramilitaires armés, à finalités idéologiques ou politiques visant à l'exercice du pouvoir au sein d'ensembles où l'autorité de l'Etat a du mal à s'imposer (Liban, Afrique, Balkans...). La seconde concerne les **sociétés militaires privées** qui tendent à exercer des activités relatives à la défense que les grands Etats, pour diverses raisons, désirent externaliser. Elles se situent dans trois principaux secteurs, la participation directe au combat étant en principe exclue : celui de toutes les formes de sécurité/sûreté, celui, très diversifié de la logistique, du soutien opérationnel, du renseignement etc. et celui du conseil, ingénierie, formation. Entre ces deux derniers, on pourrait situer le cas particulier de grandes entreprises liées aux industries d'armement et chargées de la commercialisation et du service après vente (assistance technique, formation...) des matériels militaires. L'essor rapide de ces SMP, notamment dans les pays anglo-saxons (100.000 sociétés ; Chiffre d'affaires : 100 à 200 milliards de \$; effectifs de près d'un million de personnes) semble lié d'une part à l'évolution de la conflictualité et des stratégies après la fin de la Guerre froide et d'autre part à une évolution socioculturelle favorable au néo-libéralisme. Toutefois on commence à s'interroger sur la pertinence du phénomène, l'intérêt économique des entreprises pouvant s'opposer à l'intérêt politique des Etats en faveur de la paix. D'autre part les modes d'action utilisés peuvent également être contradictoires avec le souci de « gagner les esprits et les cœurs » des nouvelles stratégies. En définitive, on pourrait envisager de distinguer plus clairement ce qui relève de l'externalisation de services secondaires nécessaire à la modernisation des armées et ce qui relève du « cœur de métier » ; l'usage légitime de la force doit rester le privilège de l'Etat.

3 Et les défaillances de l'Etat peuvent affaiblir l'organisation internationale.

La constitution prématurée de nouveaux Etats dont les éléments constitutifs sont insuffisamment stabilisés est souvent la cause de leur défaillance. En effet la faiblesse, voire la fragilité de certains de ces nouveaux Etats, incapables d'assurer leurs fonctions d'organisation et de pacification de la société entraîne paradoxalement des difficultés pour l'action internationale : exemples : pour le maintien de la paix : Somalie ; pour l'aide internationale : Haïti.

C Insuffisance des substituts de l'Etat

Dans la perspective des doctrines multilatéralistes, le déclin progressif du rôle des Etats sur le plan international doit s'accompagner d'une montée en puissance des instances d'une gouvernance collective, symbole de l'existence d'une véritable société internationale. Or dans les deux cas beaucoup reste à faire.

1 Faiblesses des organisations internationales :

Même s'il faut nuancer en fonction des cas d'espèces, la gouvernance internationale se caractérise souvent par la lenteur de la décision et l'inefficacité de l'exécution.

- Difficulté de la prise de décision : l'exigence fréquente de la règle d'unanimité ou de majorité qualifiée, impose de longs pourparlers diplomatiques avant toute prise de décision et leur aboutissement est le résultat de compromis multiples peu favorables à la clarté de l'action à mener.
- Limites des instruments d'exécution : à l'applicabilité réduite des règles juridiques internationales et aux limites budgétaires valables dans la plupart des domaines, s'ajoutent, dans l'hypothèse du maintien de la paix, les difficultés à réunir les forces nécessaires, à s'assurer de leur qualité et à mettre en place les structures d'organisation et de commandement.

2 Insuffisante concrétisation de la « communauté internationale » :

Souvent évoquée comme un fait, la *communauté internationale* ne présente guère de réalité concrète, ses positions et son existence même restant largement dans l'ordre du discours : elle ne fait souvent que traduire les points de vue des puissances internationales qui prétendent parler en son nom.

- Virtualité de l'opinion publique internationale : à l'instar du concept général d'opinion publique dont la définition scientifique est difficile et, de plus, privés d'instruments de mesure fiables, ce qu'il est convenu d'appeler l'opinion publique internationale ne fait souvent qu'exprimer l'opinion supposée de groupes de population, définie par la ou les puissances dominantes : ex : le « monde occidental », la « rue arabe », etc.
- Controverses sur les valeurs communes : l'ethnocentrisme des puissances industrielles occidentales a conduit à une universalisation de leurs propres valeurs qui aujourd'hui se voit parfois contestée, ce qui tendrait à réduire la portée de la notion même de communauté internationale, vue comme un ensemble cohérent.

Deuxième partie : Redéfinition du rôle international de l'Etat

Ces insuffisances des organisations internationales face aux effets pervers de la mondialisation ont conduit à s'interroger sur le prétendu déclin de la puissance étatique dans le domaine international. Certains auteurs reconnaissent les difficultés du multilatéralisme et la survie des puissances qu'il faut donc bien admettre malgré les limites du *hard power* dans les nouveaux conflits et l'accès croissant des sociétés civiles à l'ordre international. Il conviendra donc d'analyser ce « retour des puissances » afin de définir les modalités de l'adaptation de l'Etat à une nouvelle formulation de sa fonction internationale.

A Pérennité de la puissance Etatique.

Le retour des grandes puissances se manifeste sur deux plans :

- D'un point de vue général, l'Etat, expression des intérêts nationaux, n'a jamais disparu des relations internationales au contraire la crise de la mondialisation conduit à une réaffirmation des fonctions internationales des Etats, signe d'un retour du politique contestant la suprématie du marché dans la régulation des rapports internationaux.
- Mais de plus, sur un plan géopolitique, force est d'observer que la fin de la bipolarité caractéristique de la guerre froide, entraîne la recrudescence des revendications de puissance des grands Etats, tant sur le plan mondial qu'au niveau des principales régions du monde.

Face aux mondialistes affirmant le déclin de l'Etat, il faut noter que les résistances de l'Etat au phénomène de mondialisation ont trouvé dans la crise financière un puissant argument en faveur d'un retour du politique plus capable de maîtriser les soubresauts de la conjoncture que la loi du marché.

L'analyse concrète des réalités géopolitiques vient recouper les conclusions de la vision théorique globale en confirmant la survie des revendications de puissance politique des grands Etats dans toutes les régions du monde. Les doctrines du multilatéralisme internationaliste reposaient largement sur l'idée que l'implosion de la superpuissance soviétique s'accompagnait d'un déclin de « l'empire américain » et que la fin du duopole de la guerre froide entraînerait plus généralement « l'impuissance de la puissance » (Badie). Or, il apparaît que ces deux affirmations doivent pour le moins être nuancées.

1 Résistances de l'Etat face à la mondialisation :

Si le monopole étatique dans la conduite des relations internationales a pu être mis en question, il n'en reste pas moins que, s'appuyant sur le maintien de leurs prérogatives politico institutionnelles, les Etats ont tenté de défendre leurs spécificités culturelles et même d'opposer au néo-libéralisme triomphant l'affirmation d'un nouveau patriotisme économique :

- ✓ Maintien de la référence à la souveraineté nationale: attachement à la règle d'unanimité pour les décisions des instances internationales et réticence à accepter les limitations même conventionnelles de l'indépendance nationale : exemple du droit pénal international dont la mise en œuvre fait l'objet de multiples réserves
- ✓ Défense culturelle, « exception culturelle ». Il y a interdépendance des frontières culturelles, politiques et économiques. Ces enjeux culturels ont manifesté leur interdépendance avec les mutations économiques, géopolitiques et même militaires. Ce sont les mêmes hégémonies. Ruben, l'essayiste américain associait, en parlant de l'hyper puissance des Etats-Unis, la force économique, la capacité militaire, à la pression des idées et de la culture américaine.
- ✓ Patriotisme économique : affirmé d'abord sur le plan défensif avec le développement du concept d'intelligence économique, destiné à protéger la compétitivité des entreprises nationales, il a naturellement évolué vers des formes plus offensives par le recours à des pratiques plus ou moins ouvertement protectionnistes et la mise en œuvre de moyens financiers propres (fonds souverains)

2 Recours à l'Etat face à l'aggravation des crises

L'importance et la gravité de la crise financière puis économique de 2008-2009 ont conduit à s'interroger sur la valeur des principes du néolibéralisme : primat de l'économie et abstention de l'Etat :

- ✓ Retour du politique face à la crise économique : le constat de l'inefficacité de la régulation économique par les automatismes du marché a entraîné un retour au volontarisme politique, seul capable de mettre en œuvre les modalités de lutte contre les effets néfastes de la financiarisation des rapports économiques.
- ✓ Réaffirmation de l'Etat face à la crise du capitalisme libéral : devant la gravité des conséquences économiques et sociales de la crise financière, il est vite apparu que seuls les états, par leurs moyens d'action monétaires et financiers pouvaient empêcher la ruine des structures essentielles du système capitaliste : banques, assurances etc. Comme au XX^e siècle, le recours à des politiques de type keynésien consacra la réaffirmation du rôle de l'Etat dans la régulation des grands équilibres économiques : exemples américain et européen.

B L'adaptation de l'Etat à l'évolution de ses fonctions

Le constat de la pérennité de la présence de l'Etat dans l'Ordre international ne doit cependant pas faire oublier que la survie des institutions (comme celle des espèces...) passe par l'évolution; de ce point de vue, il convient de retenir des théories sur la crise de l'Etat que celui-ci ne peut y échapper qu'en se transformant. Cela suppose trois grandes lignes d'action :

Il faut d'abord dépasser les formes traditionnelles des revendications étatiques, caractéristiques de l'ordre westphalien, souvent perturbé par les aspirations nationalistes ;

Il faut ensuite, et ce doit être l'objectif central, adapter les modes d'exercice de la souveraineté de l'Etat aux conditions nouvelles de fonctionnement des sociétés provoquées par les mutations technologiques et culturelles.

Il faut enfin modifier les structures de la gouvernance internationale pour tenir compte à la fois de l'irréalisme des aspirations à une démocratie planétaire unifiée et de la nécessité de faire progresser les actions économiques, sociales et environnementales indispensables à l'avenir de l'humanité.

1 Modérer les « résistances » traditionnelles de l'Etat-Nation

- Encadrer les revendications identitaires :

Malgré l'existence de facteurs favorables aux rapprochements des cultures et des pratiques sociales, le déclin des formes anachroniques de la « paix par l'empire » a conduit à une multiplication de revendications identitaires de plus en plus étroites qui sont à l'origine d'une dangereuse tendance à la prolifération étatique, source d'affaiblissement de l'Etat, et de conflits ; aux exemples nés de la fin des empires coloniaux, s'ajoutent aujourd'hui ceux qui résultent de l'éclatement de l'empire soviétique : Bosnie, Kosovo ; Géorgie...

La nécessité de contrôler cette évolution pour impérieuse qu'elle soit, n'est pas facile à mettre en œuvre : l'orientation générale reposerait sur le recours au cadre confédéral qui maintient un lien entre des entités dotées d'une très large autonomie : auto-administration en matière culturelle, sociale, administration locale,... l'instance commune qui n'a pas le statut d'Etat exerce en coopération des compétences prédéfinies en matière économique, diplomatique et militaire. L'adoption de ce type de structure conditionnerait l'aide au développement.

- Réguler « l'obsession des frontières »

Michel Foucher (*L'obsession des frontières* ; Perrin 2007) insiste sur l'importance géopolitique des délimitations territoriales ; symbole de la permanence des revendications nationales voire nationalistes. Il souligne l'opposition actuelle entre deux tendances contradictoires :

L'obsolescence de la notion de frontière dans la perspective à la fois du mouvement « sans-frontiériste » humanitaire et de la globalisation technico-économique.

La résistance d'une nécessité ontologique de se définir par rapport à l'autre qui explique que, malgré la lourde symbolique de la chute du rideau de fer et de la rupture du mur de Berlin, 26.000 km de nouvelles frontières ont été instituées depuis 1991, 24.000 autres ont été démarquées et, si tous les programmes annoncés aboutissent, 18.000 km de séparations physiques seront édifiées.

C'est donc cette contradiction qu'il conviendra de dépasser pour rendre compatibles le besoin humain de libre circulation des personnes, des idées et des biens et la nécessité inéluctable de tenir compte des réalités de l'implantation géographiques des communautés nationales. Pour se faire, deux voies paraissent ouvertes :

D'une part poursuivre la très ancienne politique de délimitation et de garantie internationales des frontières en favorisant, dans toute la mesure du possible, l'action des organisations internationales par rapport à celles des seuls états concernés.

D'autre part privilégier, au niveau de la concrétisation des frontières, l'établissement de règles juridiques établies de façon consensuelle et bien contrôlées, à la clôture unilatérale par voie de murs et de check-points.

2 Préciser les nouvelles fonctions de l'Etat

Comme, au plan interne, l'évolution du concept de souveraineté démocratique transforme progressivement les fonctions de l'Etat en les rendant moins unilatérales en termes de moyens d'action et plus modestes en termes de finalités, on retrouve le même mouvement sur le plan international du fait des mutations de la souveraineté face aux développements de l'interdépendance planétaire. Le « retour de l'Etat » dans les relations internationales implique donc une adaptation des modèles d'action selon trois formes :

- L'Etat **stratège** : Ce nouveau mode d'exercice de la souveraineté de l'Etat sous entend information, réactivité et anticipation; c'est une fonction « cybernétique » au sens étymologique : L'orientation se fait en fonction de la situation.
- L'Etat **régulateur** : Dans le même esprit, c'est l'évolution de la fonction normative vers une fonction de régulation tenant davantage compte des réactions du milieu : concertation et contractualisation en sont les maîtres mots.
- L'Etat **stabilisateur** : c'est la fonction d'arbitrage visant à un équilibre des puissances, source de paix. Une importance particulière doit être à donner dans le contrôle des conflits d'intérêts pouvant altérer les fonctions d'expertise. L'exemple des agences nationales de santé est à améliorer et devrait exister dans tous les domaines d'activité.

3 Restructurer l'organisation interétatique de l'ordre international

Tenir compte de la pérennité d'une organisation interétatique : plutôt multi-polarité ou multipuissance que multilatéralisme : survie du paradigme réaliste (Aron, Morgenthau...)

- Redéfinir les organes de la gouvernance mondiale : Conseil de Sécurité ONU ; G8 ; G20... [cf. ANNEXE]
- Renforcer les moyens d'action collective des Etats dans le cadre des agences internationales (exemple : transposer les techniques européennes de nation-cadre ou de financement « Athéna » qui permettent de donner de l'efficacité aux interventions multinationales).
- Faciliter la reconstruction des Etats défaillants : perfectionner les actions civilo-militaires dans le cadre des opérations de maintien/rétablissement de la paix ; rendre plus efficace l'aide internationale au développement.

Troisième partie : Concrétisation du rôle de l'Etat par une politique internationale plus réaliste :

A. Conditions internes de la crédibilité de l'Etat.

Quatre valeurs nous paraissent aujourd'hui très liées : État, nation, patrie, et puissance. La notion de patrie participe à la cohésion de la nation et à la force politique d'un État qui a fixé des règles communautaires à sa population. Un État est composé d'une communauté qui se reconnaît dans une nation laquelle accepte ses structures, ses lois et se donne les moyens de les défendre. Le sens de la patrie constitue une des composantes fondamentales de la puissance d'un État laquelle permet d'affirmer une véritable politique étrangère.

1. Revenir aux valeurs fondamentales : Recréer du lien et garantir de la protection

La responsabilité de l'État est de créer ou de recréer du lien entre les citoyens et de les protéger.

a) Du lien :

1) Pour le retour de la valeur Patrie :

En France l'effritement de cette valeur provient de plusieurs causes concourant à une perte de crédibilité et, finalement, au déclin de l'institution étatique. Depuis une trentaine d'années, la valeur essentielle qu'est la famille s'est émoussée; cela semble dû principalement à différentes évolutions sociétales - chômage, dispersion de la cellule familiale, vie en couple très jeune.

Parallèlement, l'évolution de l'éducation et de l'enseignement a fait que les notions de patrie, de nation sont de moins en moins prégnantes.

Une autre cause découle de notre dissolution progressive dans l'Union Européenne : en se fondant dans un grand ensemble politique, qui n'est toujours pas abouti, la valeur patrie s'est dissoute.

Nos concitoyens ont perdu, en grande partie, leur sentiment d'appartenance et le sens de la patrie.

On notera que si les barrières économiques et humaines se sont effacées, si les drapeaux nationaux ont incontestablement perdu de leur valeur, inversement, les frontières culturelles ont subsisté voire se sont multipliées.

Ainsi pour la grande majorité des français, la patrie n'est-elle plus tellement la France mais pas encore l'Europe. Ce constat explique le fort déclin de l'idéal européen et, au bout du compte, le freinage des opinions publiques sur l'aboutissement du projet.

Sur ce thème, nous pouvons relever le contre-exemple américain où la notion de patrie reste très forte. Or celle-ci participe à la cohésion de la nation et à la force politique d'un État. Aussi, revitaliser l'esprit d'appartenance nous apparaît-il constituer un objectif majeur.

2) Pour sauvegarder le lien social :

Le rôle de l'État n'a cessé de grandir au cours des siècles, et avec lui l'appareil administratif. Destiné à l'origine à protéger les citoyens et à percevoir l'impôt, l'État s'est fait progressivement l'organisateur de la vie économique et sociale. Il fixe les règles du jeu économique, agit par lui-même (travaux publics, éducation, nationalisations...) et organise les relations et la protection sociale. L'État est donc le garant de nos solidarités fondamentales et le fondement de l'exercice de la démocratie.

Toutefois, l'État est souvent perçu comme complexe, peu accessible, éloigné des citoyens, et trop réglementaire. Il s'ensuit une crise de confiance envers l'État dont les citoyens peuvent penser qu'il n'assure plus efficacement l'éducation, la justice, la sécurité. Ils en arrivent à se replier sur des réflexes communautaires.

Il existe cependant dans notre pays plusieurs solutions pour rapprocher l'État et les citoyens : les documents administratifs, libres d'accès, sont en voie de simplification ; les Maisons de la justice et du droit, la police de proximité, les contrats locaux de sécurité cherchent à répondre à la demande de sécurité au quotidien.

L'État doit s'employer à développer cette proximité et le lien social.

b) De la protection :

1) Pour plus de protection et de sécurité :

La globalisation a fortement érodé la confiance en l'État. Elle s'est accompagnée des crises systémiques de ces dernières années au cours desquelles la notion de protection s'est progressivement effacée.

L'État, les États, ont finalement très peu de prise sur le marché et sur l'expansion de la mondialisation.

Ce processus alimente le sentiment d'insécurité et de doute sur la capacité de l'État à réagir et à protéger ses ressortissants. Or derrière la référence ou l'évocation de l'État, il y a la notion de protection. Pour l'heure, celle-ci ne semble pas, être assurée par l'Europe, encore trop perçue comme une entité faible, floue et incertaine, dès lors qu'il faut affronter collectivement les problèmes de la mondialisation. Si la France a rejeté « le traité constitutionnel », c'est bien, en partie, parce que les Français ont eu le sentiment que l'Europe ne les protégeait plus.

Toutefois protection et sécurité sont dépendantes des performances économiques et donc de la puissance d'un État.

2) Pour tenir compte des limites de l'État providence :

Les limites budgétaires deviennent contraignantes dans de nombreux États et particulièrement dans notre pays où le rôle de l'État est si prégnant. Dans un contexte de « compétition », le coût des interventions publiques, le débat sur leur efficacité, les difficultés à prendre en compte les nouvelles situations sociales ou individuelles remettent en cause l'intervention de l'État dans la sphère économique et sociale.

En France les réformes des retraites et de l'assurance maladie, visant à la fois à sauver le système et à réduire les dépenses publiques, ont clairement relancé le débat sur l'avenir et les limites de l'État-providence. Il est néanmoins indéniable que l'ensemble de nos dispositifs collectifs a joué un rôle d'amortisseur social dans la crise profonde que nous traversons. Il reste que nos marges de manœuvre deviennent de plus en plus limitées.

2. Réaffirmer sa puissance et favoriser le retour « du politique »

La distribution de la puissance reste une question fondamentale.

La puissance, c'est la combinaison subtile d'une diplomatie multipolaire, d'une force de défense digne de ce nom, d'une capacité d'alliances, d'une influence dans les lieux de pouvoir de la mondialisation, d'une économie forte et réactive, d'entreprises géantes rivalisant sur les marchés mondiaux, d'une bourse attractive...

Si la force militaire ne compte plus autant que par le passé et si la puissance réelle d'un État se définit par tous les moyens du pouvoir, celui-ci peut être amené à mettre en avant ses capacités militaires lorsque ses intérêts vitaux sont en jeu ou pour dénouer une crise pouvant l'entraîner vers une catastrophe. Toutefois, prérogative régalienne d'un État, sa puissance militaire est seule garante de sa capacité à influencer sur le règlement des grandes crises internationales.

La puissance trouve ainsi son fondement dans la combinaison de plusieurs facteurs : la force de l'économie, la supériorité technologique et militaire, la vitalité politique de l'État, la capacité d'un peuple à s'apprécier, et le dynamisme démographique auxquels il faut ajouter le rayonnement de la culture.

Aujourd'hui le retour des États est évoqué. Nous observerons que si certains États se sont trouvés affaiblis par la mondialisation, certains autres en sont devenus des acteurs performants. La mondialisation, loin d'affaiblir les logiques étatiques, n'a fait que les renforcer. Le marché n'a pas détruit les États mais a fait de beaucoup d'entre eux des acteurs au service des marchés : c'est notamment le cas de la Chine car derrière les entreprises chinoises il y a, en permanence, l'intervention du Pouvoir. C'est également le cas dans la plupart des pays émergents. Il n'y a finalement qu'en Europe, pour ce qui concerne les grands pays, où l'on a assisté à un certain effacement des États.

Ce retour de l'État n'est pas un problème à condition que le pouvoir ne force pas la main des entreprises au détriment de leur compétitivité. S'agissant des banques, l'intervention des États n'a pas été un problème mais une solution. En France, l'État est resté tout à fait dans son rôle de garant en dernier ressort.

Toutefois, il serait plus judicieux de parler du retour de la politique, « du politique », que du retour de l'État. Dans les pays les plus développés, les États, surendettés, lourds et pas toujours efficaces, n'ont pas vocation à occuper une place économique plus importante qu'aujourd'hui. Il n'est pas vraiment souhaitable qu'ils prennent la place du marché parce que celui-ci a, à un moment, gravement failli. Au contraire, on peut même affirmer que les États ont leur part de responsabilité dans le sens où ils n'ont pas exercé suffisamment leur fonction de contrôle et de régulation.

Ainsi, davantage que le retour d'un État-Providence qui n'a pas vraiment reculé, en tous cas en Europe, la crise actuelle justifie le retour du politique, et « celui d'une régulation plus internationale que nationale, celui d'un pouvoir plus normatif que directement actif »¹.

B. orientations dans les relations internationales :

1. S'investir sur les problématiques de long terme :

Le rôle des États ne se limite pas à la gestion du quotidien et à celui du règlement des crises. Il consiste surtout à prévoir le long terme en fixant des orientations et en prenant des initiatives dont les effets ne se manifesteront que bien plus tard, ce que « le marché », obsédé par l'obtention de résultats immédiats, ne prend pas en compte.

À défaut de pouvoir réellement maîtriser « le marché » et la globalisation, les États pourraient tenter de les réguler en partie en promouvant et en accompagnant des initiatives sur les grandes préoccupations de long terme à savoir les problèmes économiques mondiaux, le « tsunami » démographique apparu au cours des cents dernières années responsable de tous les problèmes actuels, la protection de notre patrimoine environnemental aujourd'hui en grand danger, la lutte contre les inégalités, la pauvreté et la répartition des richesses dans le monde.

Aujourd'hui, l'urgence pour les États, en interne comme dans les relations internationales, c'est de prendre en compte ces évolutions, de coller à ces réalités, de se saisir de ces problématiques transversales à la société internationale.

Aussi, les relations internationales devraient se réorganiser autour de défis, qui sont pour l'instant essentiellement animées par des ONG, et se les réapproprier.

a) Le règlement des problèmes économiques mondiaux :

C'est en premier lieu la nécessité d'une régulation du système financier international dont la crise récente a provoqué des répercussions considérables sur l'économie réelle accentuant certains des effets néfastes de la mondialisation avec notamment de nouvelles délocalisations accompagnées de transferts de savoir-faire dont beaucoup sont discutables du point de vue occidental. Cela alors même que la fuite en avant sur de nouvelles technologies semble vaine tant nous sommes rattrapés scientifiquement ou simplement plagiés par les économies émergentes.

¹ Dominique SEUX, Les Echos « le Retour du politique, pas de l'État » 1/10/2008

Par ailleurs, une concertation interétatique devrait viser à poser les bases d'un « nouvel ordre économique mondial », d'une régulation globale, dans lesquels la mesure de la croissance comme seul élément d'appréciation des performances devrait être largement complétée par de nouveaux indicateurs tenant compte de nouvelles préoccupations issues de la modernité. On parle de balance des paiements, de balance commerciale, pourquoi ne pas imaginer une « balance sociale » exprimée en standards de pouvoirs d'achat.

Le fait démographique a profondément modifié la donne. Il est une des causes essentielles des modifications économiques de ces cinquante dernières années, de l'essor de la mondialisation, de l'exploitation exponentielle de nos ressources en énergie et matières premières mais également de l'accroissement de la pauvreté dans de très nombreux pays.

b) La prise en compte des problèmes démographiques :

1) Une croissance exponentielle bouleversant les rapports de puissance :

Le contrôle de la démographie devrait être un élément majeur d'animation des relations internationales et cela d'autant plus que la population mondiale s'est accrue de 3,8 milliards en quelques 50 ans, passant de 3 milliards à près de 6,8 milliards, soit un accroissement de 126,7%. Quant à la France, sa population est passée de 46,2 millions d'habitants en 1962 à 65,07 millions au 1^{er} janvier 2009, soit un accroissement de 40,8% alors que, pendant la même période, l'Algérie est passée de 11 à 34,17 millions d'habitants, soit un accroissement de 210,6%. De Gaulle, à propos de la Chine et de Taiwan, déclarait : « comment peut-on ignorer 500 millions d'individus ? » Aujourd'hui, selon une estimation de juillet 2009, la Chine compterait 1,346 milliards d'habitants.

Si l'on a pu constater un certain tassement des pics démographiques dans certains pays dus aux progrès économiques et sociaux, il n'est pas vérifié partout et il faut s'attendre à une très lente modification du rythme démographique global qui ne s'oriente pas aussi aisément que celle concernant le domaine économique.

2) La nécessité de survivre, les déséquilibres géopolitiques de demain :

Aujourd'hui, dans certaines parties du monde, on donne naissance pour subsister. La difficulté c'est que pour 80% de la population mondiale la première préoccupation, la réalité, c'est le lendemain immédiat pour survivre et non pas les projets de long terme.

Si nous n'y répondons pas, cette démographie galopante va bousculer progressivement les anciens équilibres géopolitiques. Les flux migratoires se développeront et seront plus difficiles à maîtriser.

Cette nécessité de survivre ne se pose pas dans les mêmes termes pour les pays occidentaux. Pour nous, survivre c'est conserver nos avantages, c'est préserver notre pouvoir d'achat, continuer à avoir accès aux matières premières, mais c'est également de ne plus gaspiller.

3) Une rupture avec le passé :

D'un autre point de vue, dans de très nombreux pays, la pyramide des âges s'est considérablement modifiée avec une très importante proportion des moins de 25 ans. En Algérie, par exemple, les moins de 14 ans représentent aujourd'hui 25,4% de la population alors que les plus de 65 ans n'en représentent seulement que 5,1%. Si l'on prend l'exemple du Vietnam, l'immense partie de la population n'a pas connu la guerre et n'a pratiquement plus aucun lien avec son passé ce qui modifie tous les rapports d'antan. Ainsi, le Vietnamien d'aujourd'hui n'éprouve plus aucun ressentiment à l'égard de ses adversaires d'hier. Il en épouse même la culture. Les jeunes, détenteurs d'une nouvelle culture, se sont multipliés, rompent avec les vieilles querelles et s'en approprient de nouvelles.

4) Une modification des fondements de la politique intérieure et extérieure :

En multipliant le viviers par trois ou par cinq on bouleverse les données politiques d'un pays. Un fort accroissement de la population associé à un fort rajeunissement de la société est de nature à fausser tous les fondements politiques dans de nombreux États puisque tout est modifié.

Ce facteur de modification des comportements individuels et collectifs dus à la croissance démographique se trouve amplifié par le développement de la modernité tel que l'usage d'Internet.

Les États doivent également prendre en compte les défis majeurs de la protection de notre environnement et de la raréfaction progressive des ressources en énergie et en matières premières.

c) *Le défi de la préservation de notre environnement :*

L'explosion de la démographie mondiale a provoqué une surproduction ayant de multiples conséquences. L'objet n'est pas ici de les énumérer mais d'en rappeler l'impact négatif.

Il faudrait sept planètes si toute l'humanité voulait vivre selon les « standards » des États-Unis. La référence « croissance » trouve ici ses limites alors que les solutions de long terme que nécessitent les problèmes environnementaux échappent à la logique de marché.

On peut citer, sans pour autant en établir une hiérarchie, la crise énergétique et la forte hausse des prix qui a affecté l'ensemble des matières premières dans les deux années qui ont précédé la récente crise financière. Il convient également d'évoquer la « surpopulation » que l'on peut constater dans toutes les grandes métropoles mais également dans la plupart des mers, fleuves et rivières alors même que le problème de l'eau est devenu prégnant dans de nombreux pays. La déforestation au profit des zones urbaines ou pour le développement de cultures est devenue alarmante. Le Brésil, puissance émergente, a pour sa part fait le choix de la déforestation au profit des biocarburants en grande partie à raison de la croissance exponentielle de sa population.

Notons l'impuissance étatique et la responsabilité des États-membres de l'UE dans la décision antiécologique - sous pression de lobbies européens et internationaux - de remplacer le beurre de cacao par celui provenant de l'huile de palme qui fait qu'en Indonésie on déforeste avec des conséquences environnementales désastreuses au détriment des producteurs de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

La difficulté aujourd'hui pour les États c'est de faire des corrections sur ces mauvaises orientations car tout s'enclenche à une vitesse très élevée. C'est le cas de l'emballlement du carburant vert dont on perçoit aujourd'hui les effets néfastes.

Les États devraient coopérer et s'engager de façon plus volontaire sur ces thèmes d'autant qu'ils seront de plus en plus confrontés à des migrations dues également au changement climatique.

Par ailleurs, élément positif, à partir d'une prise de conscience collective et de prises de décisions concertées, l'enjeu écologique devrait être source de recherches, d'applications technologiques et donc finalement facteur de croissance mondiale.

Les États doivent également prendre en compte le défi majeur de la répartition des richesses dans le monde.

d) La prise en compte de la pauvreté et de la répartition des richesses dans le monde :

20% des individus de la planète contrôlent 80% des richesses et 80% des individus de la planète ont à peine de quoi survivre.

Dans le Monde, la richesse ainsi que les meilleures conditions de développement sont concentrées dans les mains de quelques régions, la Triade (Amérique du Nord, Europe et Japon) et l'Océanie. Ces régions ne sont pas confrontées à des difficultés de vie similaires à celles des régions les plus pauvres. Ces dernières ont tout d'abord du mal à s'intégrer à l'économie mondiale. A partir de là suit tout un engrenage. Les faibles moyens financiers des États se traduisent par des infrastructures sociales insuffisantes (éducation et santé, entre autres). Ainsi l'espérance de vie est-elle très souvent faible en raison d'une alimentation médiocre pouvant engendrer des maladies mortelles.

Mario Monti soulève l'importance de régler le problème des inégalités dans le monde. Ce défi va revenir au centre des enjeux économiques et politiques. Pour lui, il faut trouver une solution pour rétablir une redistribution légitime des richesses produites, « *il en va de la crédibilité de l'économie de marché* ».

Par ailleurs, il explique qu'une coordination mondiale est indispensable pour que cesse la concurrence fiscale et que les États puissent retrouver les moyens budgétaires d'une redistribution sociale. L'Europe semble pourtant y avoir renoncé : elle s'interdit de chercher une politique d'ensemble de réduction des inégalités. Le compromis semble a fortiori encore plus difficile à l'échelle du monde. On prévoit des pressions protectionnistes alors que nos marchés devraient s'ouvrir aux productions agricoles des pays du sud.

Les problèmes tels que « l'universalisation des consciences » avec Internet, les évolutions climatiques préoccupantes, le partage compliqué des ressources naturelles, la pauvreté accrue par la pression démographique, la santé mondiale mise à mal par des épidémies comme le SIDA, la bioéthique, la fragilité des systèmes internationaux avec les risques de la finance mondiale, semblent essentiels et nous ramènent à la notion de risques universels et de destins partagés.

2. Tenir compte des approches culturelles :

a) *Prendre en considération un désavantage démocratique :*

L'effet pervers de la démocratie est qu'elle est sous contrainte et qu'il lui est très difficile d'agir sur le long terme.

Pierre Rosanvallon² précise : « Les régimes démocratiques ont du mal à intégrer le souci du long terme dans leur fonctionnement. La difficulté devient préoccupante à l'heure où les questions de l'environnement et du climat obligent à penser dans des termes inédits nos obligations vis-à-vis des générations futures. Une sorte de « préférence pour le présent » semble effectivement marquer l'horizon politique des démocraties. Il y a des raisons structurelles qui dérivent avec évidence de comportements déterminés par les rythmes électoraux et les « impératifs sondagiers ».

Par ailleurs, dans le monde d'aujourd'hui, plus aucune religion séculière ne peut conduire à donner du sens à l'action collective en la rapportant prioritairement à une lointaine espérance. Le propre des religions, notait Tocqueville, est qu'elles « donnent l'habitude de se comporter en vue de l'avenir ». Tocqueville considérait les régimes démocratiques « décidément inférieurs aux autres dans la direction des intérêts extérieurs de la société », une politique étrangère digne de ce nom impliquant la capacité de rapporter les actions quotidiennes à une perspective inscrite dans la longue durée. Il résumait : « la politique extérieure n'exige l'usage de presque aucune des qualités qui sont propres à la démocratie, et commande au contraire le développement de presque toutes celles qui lui manquent ».

b) *Tenir compte de l'influence des religions :*

L'idée que la religion est en déclin est une idée spécifiquement occidentale, or pour beaucoup - particulièrement dans les PED³ - les idéologies politiques modernes sont perçues comme ayant échoué à tenir leurs promesses de prospérité et de justice sociale.

La question la plus sensible pour les religions reste la démographie. Leur influence peut se mesurer à leur capacité à combattre toute tentative de régulation des naissances au niveau mondial. Ainsi, le Vatican a-t-il réussi à faire échouer la conférence du Caire sur la population et le développement (1994) en accusant l'Occident d'« impérialisme contraceptif » et d'organiser la conférence de « Satan ». Le pape réussit à mobiliser la majeure partie du groupe des 77⁴ dont la plupart des pays sud-américains, à l'initiative du président argentin (auquel Jean-Paul II a écrit), et même la Chine. Les États-Unis cèdent et la conférence renonce à prôner un accès universel aux méthodes de contrôle des naissances, les États sont libérés de toute contrainte en matière de planification familiale.

² « Sortir de la myopie des démocraties », Le Monde, 7 décembre 2009

³ Pays en développement

⁴ Groupe formé par les pays du Sud au sein des Nations unies, bien qu'ils ne soient plus 77 mais 130, ils sont également opposés à la promotion des services de santé qu'ils considèrent comme des services d'avortement.

c) *Comprendre la Chine :*

Bruno Philip⁵ rappelle que « l'évolution de son comportement s'inscrit dans l'Histoire longue. Pour les Chinois, il y a toujours eux et les autres : « wai », l'extérieur, s'oppose au « nei », l'intérieur, concepts issus de sa vision du monde et d'un monde où elle se voyait jadis « au milieu ».

Libre depuis deux décennies de toute menace extérieure, la Chine a profité des investissements occidentaux massifs et souvent aveugles qu'autorisait la puissance américaine, de plus en plus satisfaite de compenser son déficit par les dépôts provenant des excédents du commerce extérieur chinois. Elle a profité en Europe de l'appétit des consommateurs et des calculs de ceux qui voyaient dans les importations de Chine une arme facile contre l'inflation.

Mais si la Chine s'est ouverte, Jean-Luc Domenach rappelle⁶ que « l'on a vu fleurir, après la répression de la révolte tibétaine du printemps 2008, une multitude d'accusations exagérées contre le « totalitarisme » chinois. Leur erreur a été d'ignorer les incontestables progrès en considérant que seules pouvaient constituer un changement des élections totalement libres, auxquelles peuvent participer de vrais partis politiques démocratiques. C'était à la fois oublier la façon dont ont concrètement sinué les histoires occidentales depuis deux siècles, surévaluer distraitemment l'attraction du modèle occidental sur la population chinoise, oublier d'interroger les Chinois eux-mêmes et leur adresser une exigence à laquelle ils ne peuvent encore répondre, compte tenu de la façon dont s'est organisé, sans eux, le changement de la fin des années 1970. »

Le pouvoir chinois se sert des souvenirs du passé, des critiques souvent maladroites des opinions occidentales, et des succès de plus en plus affirmés du pays en matière économique et diplomatique.

3. S'adapter aux nouvelles conditions des Relations Internationales

Philippe Moreau Defarges⁷ définit le multilatéralisme, par opposition au système multipolaire. Il peut être perçu comme la tentative de créer une démocratie internationale et un ordre social accepté par tous, dans lequel les États seraient tous égaux. Il indique que le système mondial actuel reste dominé par la logique multipolaire. Les relations internationales s'apparentent en effet à une jungle, dans laquelle les puissants imposent leurs lois aux plus faibles. Si les relations internationales restent encore aujourd'hui dominées par la logique multipolaire, il souligne la part croissante de la dynamique multilatérale. L'idée multilatérale est portée par l'interdépendance du monde, l'accroissement du commerce et des échanges et l'impérieuse nécessité de disposer de règles communes.

En l'absence d'un État mondial, aucune entité ne semble en mesure d'organiser l'égalité au niveau international. De surcroît, si l'unilatéralisme que l'on a connu a été un échec, il n'est pas évident que le multilatéralisme sera un succès car nous ne disposons, à ce jour, d'aucun des mécanismes adaptés au multilatéralisme. L'ONU qui concède un poids prépondérant à quelques grandes puissances, ayant droit de veto au Conseil de Sécurité illustre la tentative de faire vivre côte à côte les logiques multilatérale et multipolaire. Elle devrait enfin être profondément réformée.

⁵ Correspondant du Monde à Pékin

⁶ « La Chine, ou les défis de l'État-parti », Le Monde, 6 /10/09

⁷ Chercheur à l'IFRI, enseignant à l'IEP de Paris et à l'Université Paris II

Malheureusement, à ce jour, aucun système existant n'a réellement la volonté de voir de nouveaux types de rapports internationaux s'installer à son détriment. Aussi le passage par un certain degré de désordre global, semble évident. Nous en percevons des signes dans le domaine du commerce mondial dans lequel chaque grand pays reste crispé sur ses intérêts nationaux et l'évolution générale du libre échange reste bloquée ; paralysie également face aux changements climatiques, au choix des ressources énergétiques du futur...

Il conviendrait donc d'aller au-delà pour réformer certaines des structures internationales existantes et inventer de nouveaux mécanismes multilatéraux. Concernant le FMI, selon un texte d'un discours devant le comité de Bretton Woods à Washington, publié à l'avance, Dominique Strauss-Kahn exprime : « il pourrait y avoir besoin d'un mandat plus clair pour traquer les risques pesant sur la stabilité économique et, je souligne, financière mondiale. En particulier, nous lançons l'idée d'une nouvelle procédure de surveillance multilatérale. Cela permettrait, d'ailleurs cela exigerait, que le Fonds évalue les effets plus larges et systémiques des politiques nationales, et les risques associés, d'une façon fondamentalement différente ». Cette proposition est une bonne orientation.

a) Reconnaître les nouveaux acteurs :

La mondialisation est affaire d'interdépendance et les États doivent apprendre à gérer les interactions qui les réunissent, tout comme ils doivent apprendre à tenir compte de l'ensemble des acteurs transnationaux non étatiques qui peuplent la scène internationale.

Nous souscrivons aux propositions de Bertrand BADIE qui explique⁸ que « cette multiplicité de secteurs d'interventions et d'acteurs agissant explique l'apparition du terme de gouvernance globale qui a été inventé à la fin du siècle dernier pour rappeler que tous les enjeux sociaux sont désormais des enjeux internationaux qui imposent régulation, et que celle-ci doit associer non seulement tous les États en concertation, mais aussi l'extrême variété d'acteurs privés qui se déploient en électrons libres autour d'eux. »

Il rappelle : « La gouvernance globale suppose la pleine association des acteurs non étatiques : l'invention progressive des « forums sociaux » qu'on a vus émerger dans les années 1990 va clairement dans ce sens. Ils ont pour vocation de mobiliser les ONG, mais aussi de multiples acteurs collectifs qui doivent apprendre, par ce biais, les règles du partenariat international. L'enjeu est ici fondamental, car l'actuelle crise économique mondiale montre bien que rien ne peut être résolu sans la pleine participation des opérateurs économiques et des acteurs sociaux. Le diplomate doit absolument faire une place aux intrus de la vie internationale. »

b) Promouvoir gouvernance souple et principe de subsidiarité :

Le gouvernement mondial est un concept utopique qui n'est pas opérationnel parce que le monde n'est pas une entité politique homogène. Dans ce contexte, puisque le multilatéralisme est difficile à gérer dans le monde multipolaire, hétérogène mais global dans lequel nous évoluons, à chaque sujet devrait correspondre un format adapté (G7, G20...). « La complexité et la globalisation des risques exigent justement que leur gestion soit souple et à géométrie variable. Selon l'importance ou la nature des problèmes qui se posent aux États, les discussions internationales devraient ainsi se situer à des niveaux variables

⁸ « Gouvernance globale et diplomatie des sommets » Blog de Bertrand Badie, Le Monde, 23/04/2009

(Exemples : le réchauffement climatique concernerait toute la planète donc l'ONU ; l'immigration en Europe concerne spécifiquement l'espace Schengen) »⁹.

Toutefois, sous peine de disparaître, les États doivent fixer leurs différents niveaux de souveraineté, et donc préserver leur possibilité de s'opposer à une décision globale qui remettrait en jeu leur existence même.

Aussi, convient-il de « combiner des thèmes et des entités géopolitiques de façon pertinente et appliquer le principe de subsidiarité »¹⁰. Ce qui ne peut être réglé à un niveau régional comme par exemple un système de sécurité régional qui permette de gérer le problème nucléaire iranien, remonte alors à un niveau supérieur, en l'occurrence le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le principe de subsidiarité devrait donc être modulé en fonction des sujets traités.

⁹ « La globalisation exige une gouvernance souple » entretien avec T. de Montbrial, directeur général de l'Institut français des relations internationales (IFRI), Le Monde, 22/09/09.

¹⁰ T. de Montbrial, même référence.

Quatrième partie : Nécessité de clarifier le cadre de l'Union Européenne

A. Renoncer aux illusions

1. Abandonner le messianisme par l'exemple :

Zaki Laïdi¹¹ précise que la préférence pour la norme reste au coeur du projet européen. C'est un double choix : celui de réguler le monde par le droit plutôt que par la force et celui de mettre d'accord des États ayant décidé de partager leur souveraineté dans un nombre substantiel de domaines. L'Europe s'est ainsi efforcée d'exporter cette démarche dans le monde à mesure que les enjeux de la construction européenne ont débordé du cadre communautaire. L'Union européenne a ainsi cru que la disparition de l'antagonisme entre les deux blocs, doublée de la montée en puissance des grands enjeux globaux (environnement, commerce, migrations,...), favoriserait structurellement les dynamiques d'interdépendance garanties par des normes contraignantes au détriment des jeux classiques de puissance.

Or le marché n'a pas détruit les États mais a fait de ces derniers des acteurs au service des marchés. C'est ce qui explique pourquoi les pays émergents sont aujourd'hui les plus grands partisans d'une libéralisation des échanges. Tout en se coulant dans le modèle libre-échangiste inventé par l'Occident, ces mêmes pays n'ont nullement l'intention de se plier à nos choix.

Aussi l'Europe doit rester fidèle à ses principes, à ses valeurs et à ses intérêts. Mais elle doit se défaire de ce messianisme par l'exemple, qui se révèle naïf, voire catastrophique. Nous en voyant un exemple alors que l'Europe commençait à trouver, par les OGM, par le climat, le chemin d'une diplomatie écologique, où elle esquissait le modèle d'un développement respectueux des humains et de l'environnement. Mais les Européens doivent se rendre compte que les normes ne s'imposent pas par la seule force de leur exemplarité. Il ne faut pas opposer la norme à la politique mais travailler à leur complémentarité.

2. Admettre « la fin du temps des chimères » :

La formule est d'Alain Frachon qui rappelle¹² que, selon l'analyse d'Hubert Védrine, les Occidentaux pèsent moins dans le monde d'aujourd'hui. Ils ont perdu le monopole de la puissance économique, mais aussi celui de dire la norme du droit et de la morale. La planète se soucie de moins en moins de ce que les Américains et les Européens peuvent bien penser. Or la mise en avant des droits de l'homme, écrit-il, « découle d'une vision séculaire selon laquelle tout s'organise à partir de l'Occident ». Avec la montée de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de quelques autres, tout ne « s'organise plus autour de l'Occident ». Il précise qu'« il faut arrêter cette évolution qui a dominé depuis vingt/vingt-cinq ans » en Europe. Elle accréditait l'idée que la politique étrangère, c'est la défense des droits fondamentaux - prioritairement.

¹¹ « Le messianisme européen en échec » Le Monde, 11/01/10 par Zaki Laïdi, directeur de recherche au Centre d'études européennes de Sciences Po, auteur de « La Norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne ».

¹² Le Monde, 18/02/10

B. Tenir compte des réalités

1. « Exister pour compter » :

La formule est de Bernard Guetta. Il faut tenir compte des réalités dont, la plus dure à admettre pour l'Europe, est qu'on ne peut pas compter sans exister. Il précisait : « À lui seul, aucun des pays européens, n'est de taille à s'imposer en interlocuteur privilégié des États-Unis. L'Union européenne le pourrait, bien sûr, mais comme aucun de ses États membres ne veut qu'elle s'affirme, en elle-même, sur la scène internationale, elle ne le peut pas non plus et Barack Obama ne fait qu'en tirer les conséquences »¹³.

Les Européens se sont montrés, jusqu'à présent, incapables de parler d'une seule voix vis-à-vis du reste du monde. « C'est leur grande tragédie [...] À ce jour l'Europe se définit davantage comme un vide politique qu'en tant que puissance réelle » rappelle Fared Zakaria, rédacteur en chef de Newsweek International.

Si la force militaire ne compte plus autant que par le passé, nous rappelons que nous vivons à une époque où une puissance réelle se définit par tous les moyens de pouvoir. Aussi, ne peut-on prétendre exercer une influence internationale significative si on est incapable d'envoyer sur les terrains d'opérations autre chose que des troupes de complément. Pour jouer réellement un rôle il faut pouvoir user de toute la gamme des moyens d'action : politiques, diplomatiques, économiques, militaires.

Cela passe par une vision commune, un discours politique commun, une politique économique commune, mais tant que l'Union Européenne (U.E.) continuera à entretenir une gouvernance fragmentée, sa crédibilité s'en trouvera amoindrie.

2. Tenir compte des réalités sécuritaires :

Le cadre de l'UE, en l'absence de vision commune, de discours politique commun, de politique économique commune et d'investissements suffisants dans ses moyens militaires n'apporte pas actuellement une garantie nécessaire envers un agresseur éventuel - rôle premier d'un État vis-à-vis de ses ressortissants - et ne procure pas la faculté d'exercer une influence majeure sur le cours des grands événements planétaires.

Les nucléaires français et anglais sanctuarisent leurs territoires respectifs mais, du fait des conséquences apocalyptiques de leur mise en œuvre, ils ne peuvent jouer aucun rôle, dans l'influence internationale de ces États.

Ainsi l'UE doit tenir compte de la réalité des rapports de force. En conséquence, elle ne peut s'affranchir de son alliance avec les États-Unis au sein de l'OTAN qui reste à ce jour la meilleure garantie de sécurité pour tous les États qui la composent et qui partagent les mêmes valeurs fondamentales.

¹³ Chronique sur FRANCE INTER, 3 février 2010

C. Développer des synergies avec nos voisins européens orientaux

Le déplacement du centre de gravité de la puissance économique mondiale vers les deux rives du Pacifique doit faire étudier la possibilité d'ouverture et la création de synergies avec nos voisins européens orientaux.

L'absence de délimitation claire des frontières géographiques de l'UE permet d'envisager la conclusion d'alliances, mêmes militaires, avec la Russie et de ses Etats associés avec qui l'on partage une histoire et une culture commune.

La crise Tchétchène nous démontre, par exemple, l'engagement de la Russie à combattre également le danger de l'intégrisme musulman.

D'ailleurs, les États-unis, par la voix de Madame Clinton ont précisé : « La Russie n'est plus notre adversaire, mais un partenaire sur des questions clefs globales ». Madame Clinton a rajouté : « il n'y a pas plusieurs Europe, de l'Ouest ou de l'Est, nouvelle ou vieille, de l'Otan ou hors de l'Otan. Il y a une Europe, qui inclut les États-Unis comme partenaire. C'est une Europe qui inclut la Russie »¹⁴ en rappelant toutefois que l'OTAN doit réaffirmer la solidité de l'article 5, qui exprime la solidarité entre alliés. Cela passerait par l'élaboration de plans d'urgence (contingency plans) pour parer à toute éventualité, en Europe orientale et dans la région balte par exemple.

Conclusions

L'Etat ne peut jouer son rôle au niveau international qu'au prix de quelques renforcements, à commencer par sa situation intérieure.

Cela passe par un véritable **REVEIL de l'ETAT**, recentré sur plusieurs axes majeurs.

- Affirmer la valeur et le poids de la France en termes économique et d'influence, pour une prise de conscience effective parmi ses citoyens.
- Développer un « Soft Power » à la française, dont la francophonie est un atout majeur. Mobiliser dans ce sens le réseau des représentations diplomatiques, au delà des simples échanges culturels.
- Impulser un redéveloppement industriel, ce qui nécessite d'une part d'encourager la recherche scientifique, et d'autre part de favoriser l'orientation professionnelle des jeunes générations ailleurs que dans le seul secteur tertiaire.

L'Histoire nous apprend que la recherche des équilibres par des États responsables a toujours été le meilleur garant de la paix.

Face à l'exigence de multilatéralisme mais avec la probabilité d'une évolution vers un monde dominé par deux pôles Etats-Unis-Chine et des tensions collatérales qui risqueraient d'en résulter, le rôle d'une Europe qui se serait donné les moyens d'exister pourrait devenir fondamental.

¹⁴ Déclaration à Paris, février 2010.

Eléments de Bibliographie

- ✓ Attali Jacques : Une brève histoire de l'avenir ; Fayard 2006 ; 423 p.
- ✓ Badie Bertrand : La fin des territoires ; Fayard 1995 ; 276 p.
- ✓ Badie Bertrand : L'impuissance de la puissance ; Fayard 2004 ; 204 p.
- ✓ Badie Bertrand : Le diplomate et l'intrus ; Fayard 2008 ; 285 p.
- ✓ Badie Bertrand : Puissant ou solidaire ? ; Desclée de Brouwer 2009 ; 209 p.
- ✓ Badie Bertrand (dir.) : Qui a peur du XXI^e siècle ? ; La découverte 2006 ; 133 p.
- ✓ Badie Bertrand, Devin Guillaume (dir.) : Le multilatéralisme; La découverte 2007 ; 239 p.
- ✓ Chapleau Philippe : Sociétés militaires privées ; Ed. du Rocher 2005 ; 310 p.
- ✓ Devin Guillaume: Sociologie des relations internationales ; La découverte 2002 ; 122 p.
- ✓ Domergue-Cloarec Danielle, Muracciole Jean-François (dir.) : Les milices du XVI^e siècle à nos jours ; L'Harmattan 2010 ; 223 p.
- ✓ Duroselle Jean-Baptiste : Tout empire périra ; A. Colin 1992 ; 346 p.
- ✓ Foucher Michel : L'obsession des frontières Perrin 2007 ; 249 p.
- ✓ Friedman Thomas : La terre est plate ; Saint-Simon 2006 ; 285 p.
- ✓ Heisbourg François : L'épaisseur du monde ; Stock 2007 ; 236 p.
- ✓ Laïdi Zaki : La norme sans la force ; Presses de Sciences Po 2008 ; 291p.
- ✓ Petiteville Franck : La coopération décentralisée pour le développement ; L'Harmattan 1996.
- ✓ Revel Claude : La gouvernance mondiale a commencé ; Ellipses 2006 ; 190 p.
- ✓ Roche Jean-Jacques (dir.) : Insécurités publiques, sécurité privée ? Economica 2005 ; 420 p.
- ✓ Roche Jean-Jacques : Théories des relations internationales ; Montchrestien 1997 ; 156p.
- ✓ Sassen Saskia : Critique de l'Etat ; Démopolis/Le Monde Diplomatique 2006 ; 477 p.
- ✓ Sénarclens Pierre de : Mondialisation : théories, enjeux et débats ; A. Colin 2002.
- ✓ Sénarclens Pierre de : Critique de la mondialisation ; Presses de Sciences Po 2003 ; 146 p.
- ✓ Smouts Marie-Claude (dir.) : Les nouvelles relations internationales ; Presses de Sciences Po 1998 ; 410 p.
- ✓ Spitaels Guy : Chroniques impies ; Bruxelles Luc Pire 2010 ; 333 p.
- ✓ Wallerstein Immanuel : Comprendre le monde ; La découverte 2006 ; 173 p.

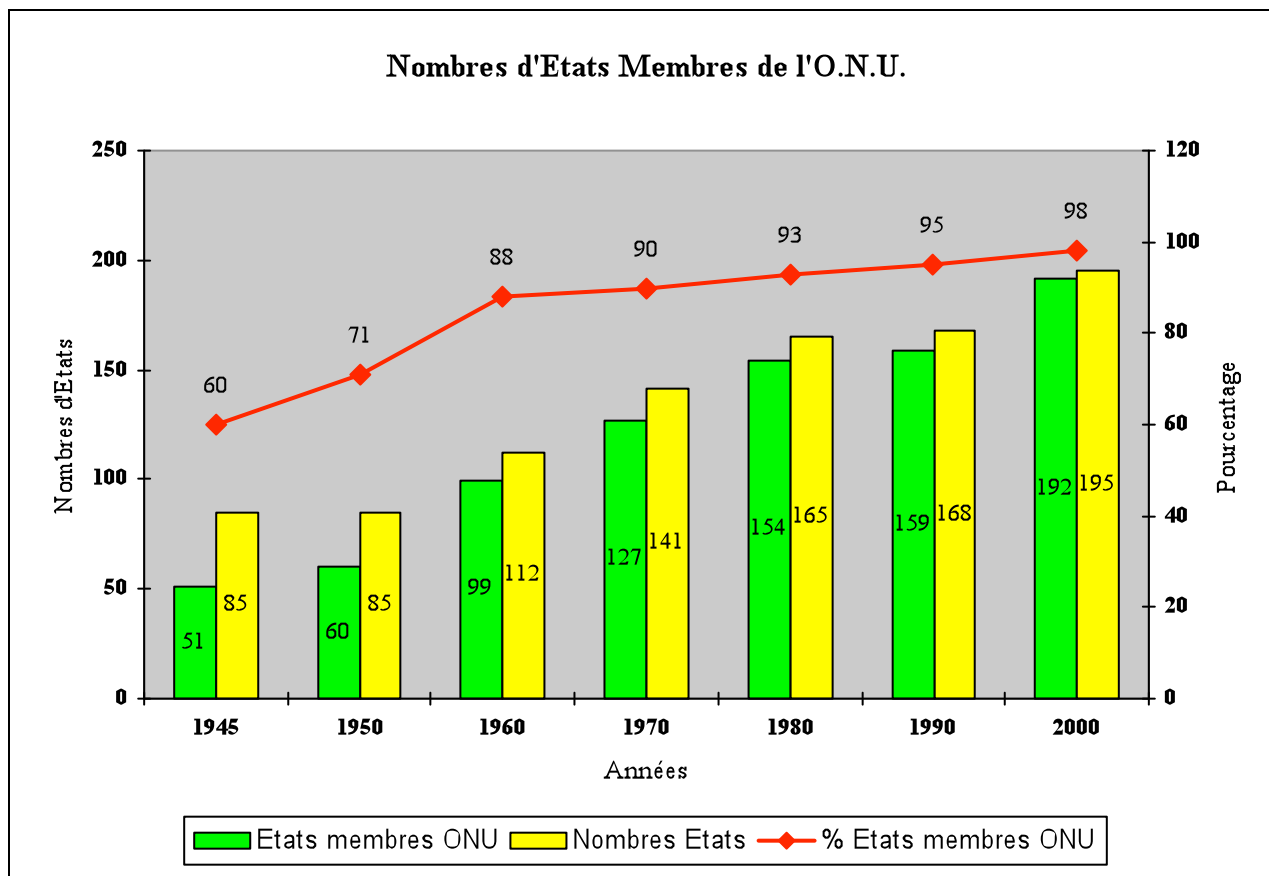
Annexe : Les organes de la Gouvernance mondiale

Le graphique ci-dessous montre l'accroissement du nombre d'Etats depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi le nombre de puissance souveraine est-il passé de 85, en 1945, à 195 en l'an 2000. Parallèlement, sur la même période, le pourcentage d'Etats membres de l'O.N.U est passé de 60 % à 97 %.

Cet accroissement est la résultante, pour la période comprise entre 1945 et 1980, de la décolonisation. En revanche, l'augmentation du nombre de nations sur la période s'étendant de 1980 à 2000 provient essentiellement de l'implosion de l'ex-URSS et de l'Ex-Yougoslavie.

Cette inflation d'Etats aurait pu laisser croire à une augmentation de l'influence de la puissance étatique sur la gestion des relations internationales. Or, les Etats pour des raisons politiques, économiques et de sécurité se regroupent en ensemble ; comme par exemple l'Union Européenne. Il en résulte un transfert de compétences et de souveraineté au profit de la structure supranationale. Par ailleurs dans le cadre de ces structures supranationales, les régions transfrontalières s'associent pour résoudre des problèmes d'environnement et développer la recherche et l'enseignement supérieur. Les Etats sont donc soumis à la fois à une force centrifuge et à une force centripète.

Le renforcement de l'influence de l'Etat dans les relations internationales passe entre autre par une modification du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. et par une institutionnalisation du G 20.



Le Conseil de Sécurité de l'O.N.U.

La Conférence de San-Francisco, les 24 et 25 avril 1945, réunit 50 Etats qui élaborent la Charte de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.). Cette dernière est signée le 26 juin 1945 et entre en vigueur le 24 octobre 1945. L'ONU est une association d'Etats chargée de maintenir la paix et la sécurité internationale, de coopérer au développement économique et social de tous les peuples et de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'organisation doit aussi favoriser le désarmement et la réduction des budgets militaires. Le Conseil de Sécurité est le bras exécutif de l'Organisation. Il veille à l'application de la Charte de l'ONU. Elle lui assigne de maintenir la paix et la sécurité internationale. En cas de menace de guerre, Le Conseil peut envoyer des forces de maintien de la paix. Le Conseil fonctionne en continu. En conséquence, chaque membre a, en permanence, un représentant présent.

Composition : 15 membres dont :

- 5 membres permanents : Chine, France, Royaume-Uni, Russie, Etats-Unis.
- 10 membres non permanents élus, par l'Assemblée générale, pour 2 ans à la majorité des 2/3.

Veto : Le mot veto ne figure pas dans la charte. L'article 27 de cette dernière, sur la procédure de vote, stipule : « sur les questions de procédure, décisions prises par un vote affirmatif de 9 membres ; sur toutes les autres questions, prises par un vote affirmatif de 9 de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents ». En conséquence, un vote négatif d'un membre permanent à pouvoir de veto. Entre 1946 et 2003, le droit de veto a été utilisé 252 fois (121 fois par la Russie, 76 fois par les Etats-Unis, 5 fois par la Chine, 32 fois par le Royaume-Uni et 18 par la France). Les résolutions du Conseil de Sécurité doivent obligatoirement être appliquées par les Etats membres, sous peine d'exclusion par l'Assemblée générale.

Les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité représentent seulement 28,12% de la population et 44,15% du PIB. Cette situation héritée de la seconde guerre mondiale ne reflète donc plus le rapport de force actuelle. A ce jour, six orientations existent pour réformer le Conseil. Elles proposent un Conseil d'environ 25 membres et quelque unes envisagent la suppression du droit de veto. Toutefois, elles se heurtent à un refus, de toutes modifications du Conseil de Sécurité, de la part de la Chine et des Etats-Unis auxquels s'ajoutent des puissances régionales qui ne souhaitent pas voire un Etat voisin bénéficier d'une reconnaissance mondiale. Or, sans l'accord des Etats-Unis et de Chine il ne peut y avoir de modifications du Conseil. En effet, l'article 108 de la Charte stipule que : « Les amendements à la présente charte entreront en vigueur pour tous les Membres des Nations Unies quand ils auront été adoptés à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale et ratifiés, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, par les deux tiers des Membres de l'Organisation, y compris tous les membres permanents du Conseil de Sécurité ».

La solution pour faire avancer la réforme du Conseil de Sécurité passe, peut-être, par la création d'une troisième catégorie d'Etats : les Etats élus, pour 2 ans, par le groupe géographique auquel ils appartiennent. Le Conseil pourrait comprend 25 membres dont les 5 membres permanents, 10 Etats élus par 5 groupes géographiques (Amérique, Asie, Océanie, Europe et Afrique) et 10 élus par l'assemblée générale. Les 5 membres permanents conserveraient leurs droits de veto. Une variante, à cette proposition, pour la désignation des Etats élus, permettrait de coefficienter, en fonction de la population et du PIB, le vote des Etats électeurs.

Le Groupe des 20 (G 20).

En 1975, le Président Giscard d'Estaing propose la création d'un groupe rassemblant les 5 plus importantes puissances économiques du monde ; le G 5 (Allemagne Fédérale, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Japon). Il deviendra le G 7 lorsque L'Italie et le Canada rejoindront le noyau d'origine. En 1997, à Denver, l'arrivée de la Russie permet au G 7 de devenir G 8.

Le but du G 8 est de réaliser un diagnostic de la situation économique et coordonner les actions à mettre en oeuvre pour résoudre les crises économiques et financières.

A l'origine les membres du G 7 assuraient plus de 50% de la production mondiale et presque 4/5^{ème} de la production des pays industrialisés. La mondialisation de l'économie et les crises financières des années 1990 ont bouleversé les rapports économique entre les Etats et la capacité des pays appartenant au G 8 à peser sur les décisions économiques. D'où la nécessité d'élargir le club participant au forum économique à onze autres pays industrialisés ou émergents et à l'Union Européenne. En 1999, le G 20 est créé. Ainsi les pays émergents ont-ils plus d'influence sur les décisions concernant l'économie mondiale. Les pays membres du G 20 représentent les 2/3 du commerce mondial et de la population mondiale et 90 % du PIB mondial.

Le 15 novembre 2008, à Washington, le sommet du G20 réunit pour la première fois les chefs d'Etats ou de gouvernement et non pas uniquement les ministres en charge des finances et de l'économie et les directeurs des banques centrales. L'Union Européenne est représentée par le Président du Conseil et le Directeur de la Banque Centrale Européenne. Le G20 s'est réuni à Londres, en avril, et à Pittsburg, en septembre. Ces sommets ont obligé les pays membres à agir de concert pour la relance budgétaire, la lutte contre les paradis fiscaux et en matière de réglementation financière. La préparation de ces réunions a été effectuée par le FMI. Or, ce dernier est piloté par les pays occidentaux et il est contrôlé par les Etats-Unis. En effet, ces derniers possèdent 16, 7 % des voix soit un droit de veto puisque les votes les plus importants requièrent une majorité de 85 %. D'où, le fort déficit démocratique dénoncé par les pays émergents. Il serait donc souhaitable que le G 20 soit institutionnalisé et qu'il soit doté d'un secrétariat qui lui prépare ses réunions et ses dossiers. Ce secrétariat pourrait faire appel à d'autres institutions internationales ou nationales pour l'élaboration et le suivi des dossiers.

Aires Géographiques			G 8 - G 20				
Aires	Population (En millions d'hab)	P.I.B. (en Milliards \$)	Aires	Population (En millions d'hab)	P.I.B. (en Milliards \$)	Dépenses Militaires	
						Montant (en Milliards \$)	% PIB
Europe	609	18 358	Allemagne	82	3 297	43,2	1,31
Amérique du Nord	348	15 137	Canada	33	1 326	18,4	1,38
Amérique Latine	576	3 437	Etats-Unis	314	13 811	571	4,13
Moyen-Orient et Maghreb	380	1 874	France	62	2 562	51,7	2,01
Afrique Subsaharienne	838	843	Grande-Bretagne	61	2 727	61	2,23
Asie Océanie	3 807	12 292	Italie	59	2 107	17,7	0,84
Russie et CEI	276	1 677	Japon	127	4 376	43,65	0,99
Monde	6 834	53 618	Russie	140	1 291	33	2,56
			Totaux G 8	878	31 497	839,65	2,67
			% G8/Monde	12,85%	58,74%	67,35%	1,57
Membres Permanents Conseil de Sécurité			Argentine	40	262	2,05	0,78
			Australie	21	821	19,90	2,42
Etats-Unis	314	13 811	Brésil	193	1 314	21,6	1,64
France	62	2 562	Chine	1 345	3 280	46,7	1,42
Grande-Bretagne	61	2 727	Inde	1 198	1 170	28,5	2,44
Russie	140	1 291	Indonésie	229	432	3,6	0,83
Chine	1 345	3 280	Mexique	109	893	3,98	0,45
Total	1 922	23 671	Arabie Saoudite	25	381	33,33	8,74
% Conseil /Monde	28,12%	44,15%	Afrique du Sud	50	277	3,84	1,39
			Corée du Sud	48	969	26,9	2,78

Turquie	74	657	10,88	1,66
Union Européenne	493,6	16 742	247,94	1,48
Totaux	4 439,6	47 732	1 115,27	2,33

LES PROPOSITIONS d'ELARGISSEMENT du CONSEIL de SECURITE

	PROPOSITION du G 4	PROPOSITION de l'UNION AFRICAINE	PROPOSITION « Unis pour le consensus »	PROPOSITION « Small Five »	PROPOSITION GROUPE NORDIQUE	PROPOSITION de l'ORGANISATION ISLAMIQUE
Pays effectuant la proposition	Allemagne, Brésil, Inde, Japon	Union Africaine	Canada, Mexique, Colombie, Argentine, Espagne, Italie, Pakistan, Corée du Sud, Turquie	Jordanie, Singapour, Suisse, Lichtenstein, Costa-Rica	Danemark, Norvège, Finlande, Suède, Islande	Organisation de la Conférence Islamique
Nombre de membres	25	26	25		25	
Nombre de membres permanents : - dont membres permanents avec droit de veto	11 5	11 11	5	5 5	11 5	
Droit de veto	Oui Les nouveaux membres permanents non pas de droit de veto pendant au moins 15 ans	Oui	Non	Oui	Oui	
Pays proposés comme membres	Allemagne, Brésil, Inde, Japon + 2 pays désignés par l'Union Africaine	Afrique du Sud Egypte Nigéria + 3 autres Etats	Aux 5 membres permanents actuels s'ajouteraient 20 membres non permanents élus pour 2 ans et qui seraient immédiatement rééligibles sur décision de leurs groupes géographiques.	Création d'une troisième catégorie de sièges renouvelable pour une longue période		Peut importe la proposition adoptée mais avec la représentation d'au moins un pays islamique
Pays opposés à tout élargissement	Chine Etats-Unis	Chine Etats-Unis	Chine Etats-Unis	Chine Etats-Unis	Chine Etats-Unis	Chine Etats-Unis
Pays opposés à l'entrée de certains membres	<u>Pays opposés à l'entrée de l'Allemagne</u> : Espagne et Italie <u>Pays opposés à l'entrée du Brésil</u> : Argentine, Colombie, et Mexique <u>Pays opposés à l'entrée de l'Inde</u> : Pakistan <u>Pays opposés à l'entrée du Japon</u> : Chine et Corée du Sud <u>Pays opposés à l'entrée de l'Afrique du Sud et de l'Egypte</u> : Nigéria	<u>Pays opposés à l'entrée de l'Afrique du Sud et de l'Egypte</u> : Nigéria				

